

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE 2004
ASSOCIATION DES LACS VAUDRAY-JOANNÈS
TENUE LE 15 JUIN 2004, RUE DE L'ÉGLISE, MC WATTERS**

Étaient présents :

Guy Bernier
Luc Bellehumeur
Alain Lizotte
Luc Lavoie
Claudio Lombardi
Cindy Ménard

Ordre du jour

1. Ouverture de l'Assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée 2003
4. Mot du président
5. Présentation des états financiers
6. Affaires nouvelles :
 - Situation actuelle de l'aire protégée;
 - Transport de bois de chauffage (vermine);
 - Chemin de la Source;
 - Pancarte;
 - Chemin des Sapins (travaux par secteur);
 - Garde-fou, chemin Joannès-Vaudray;
 - Boîte à malle.
7. Varia
8. Élections
9. Prix de présence
10. Levée de l'Assemblée

1. Ouverture de l'Assemblée

Après vérification du quorum Guy Bernier, président, déclare l'assemblée ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Cloutier et secondée par M. Morissette.

3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée 2003

La lecture du procès-verbal est faite par Luc Bellehumeur. L'adoption est proposée par M. Cloutier et secondée par Mme Cloutier.

4. Mot du président

Guy Bernier, président, relate les dernières modifications relatives à l'aire protégée. Il poursuit en évoquant les raisons pour lesquelles il a écrit une lettre au journal «La Frontière» et en mentionnant qu'il y aura sous peu des développements concernant la coupe de bois de chauffage domestique.

5. Présentation des états financiers

Guy Bernier lit le rapport du trésorier de l'année 2003-2004. Il mentionne que l'Association a reçu 106 cotisations à ce jour. Il précise également que le montant de l'imprimerie est plus élevé, soit 325.51\$ ce qui est causé par l'augmentation du prix des étiquettes-adresses par résident pour la ville de Rouyn-Noranda. M. Gélinas propose l'adoption des états financiers et M. Gauthier seconde.

6. Affaires nouvelles :

• Situation actuelle de l'aire protégée:

Guy Bernier aborde la principale question concernant l'aire protégée; la coupe du bois de chauffage. Il affirme que les audiences publiques seront probablement remises au mois d'août. Les membres de l'Association mentionnent que le bois de chauffage est rare en région et qu'il est difficile de s'en procurer. Il demande ensuite aux membres de l'Association s'ils éprouvent d'autres inconvénients face à l'aire projetée. Les riverains ne manifestent pas d'objections outre le moratoire sur le bois de chauffage et la vente de terrain de location.

Claudio Lombardi annonce qu'un sondage a été rédigé selon les questions que le représentant du MRN, Benoit Limoges, nous a posées lors d'une rencontre tenue en novembre 2003. Mme Desjardins demande la lecture de ce questionnaire. Claudio Lombardi en fait la lecture. Il mentionne qu'une boîte à suggestions, dans laquelle se trouvera le questionnaire, sera mise près des boîtes postales pour que les riverains puissent répondre et remettre le questionnaire ou autres commentaires. Mme Desjardins propose que le questionnaire soit envoyé par la poste à tous les riverains des lacs Vaudrey-Joannès. La proposition est envisagée par le conseil.

Les membres manifestent des préoccupations face à la vente des terrains de location. Alain Lizotte mentionne que Guy Larochelle, de la municipalité, est en charge du dossier. Il explique que la vente de terrains de location est permise pour le moment (juin 2004). Il précise que pour faire les démarches, le cadastre

du terrain doit avoir été relevé, sinon des coûts sont à envisager ainsi qu'une période d'attente allant de 6 à 9 mois. Puis, il explique aussi que l'évaluation peut varier selon celle émise par la municipalité. Lorsque ces démarches sont complétées, le futur propriétaire du terrain doit aller faire notarié les documents et payer dans les 30 jours qui suivent. Finalement, il conclut en disant que plus aucun terrain vacant ne sera à vendre dans le secteur.

Guy Bernier reprend ensuite sur la lettre ouverte qu'il a envoyée à l'hebdomadaire «La Frontière». Il s'explique en soutenant que la lenteur du processus gouvernemental est la principale raison pour laquelle il l'a écrite. Les membres de l'Association ne manifestent aucun commentaire.

M. Desjardins apporte des précisions concernant l'aire protégée. Il soutient la chance que nous avons, nous les riverains, de vivre sur un territoire de 190 km² de forêt sauvage dorénavant protégée. Que seulement 8 % du territoire québécois est protégé. Que nous faisons partie des premiers résidents à vivre sur une aire protégée et que nous sommes donc les «cobayes». Il soutient aussi que la valeur des terrains augmentera. Puis, qu'après 10 ans de démarches nous avons obtenu gain de cause, mais que nous devons, en tant qu'Association, faire un consensus sérieux entre les membres pour soutenir la cause. Il mentionne donc qu'il est important de signaler nos besoins, nos attentes et notre opinion.

- **Transport de bois de chauffage (vermine):**

Guy Bernier, président, mentionne que le transport du bois de chauffage provenant de l'extérieur de la région, peut éventuellement introduire de la vermine. Il poursuit donc en disant que ce peut être un argument favorable lors des audiences publiques concernant la levée du moratoire sur le bois de chauffage. Luc Bellehumeur nomme certaines espèces d'insectes et de champignons qui peuvent s'établir en région. M. Huot propose que l'Association rende disponible des contacts de fournisseurs en bois de chauffage pour les résidents et que ces informations apparaissent sur le site Internet.

- **Chemin de la Source:**

Guy Bernier désengage l'Association face à l'entretien du chemin et à l'analyse de l'eau de cette source. Luc Bellehumeur précise que la municipalité de Mc Watters est préoccupée par un problème de contamination dans certains puits artésiens. Puis Guy Bernier poursuit en disant que si l'Association est responsable de l'analyse de l'eau, elle sera également responsable des problèmes qui peuvent être occasionnés par la consommation de l'eau de cette source. Car l'eau peut être potable une journée et contenir des bactéries ou

contaminants la journée suivante. Cependant, M. Jourdain mentionne que la réfection du chemin ne responsabilise pas l'Association sur la qualité de l'eau. Les membres s'entendent donc pour entretenir eux-mêmes le chemin parce que si une demande d'appui de la ville est faite, celle-ci risque de fermer le sentier ainsi que la source. Le statu quo est donc conservé pour le chemin de la Source.

- **Pancarte:**

Luc Bellehumeur précise que la pancarte sera érigée à la jonction du chemin Joannès-Vaudray et de la route 117. Il explique que la pancarte sera un embellissement, qu'un babillard sera probablement disponible pour que les propriétaires entourant des lacs puissent afficher des informations.

Chemin des Sapins (travaux par secteur)

Le chemin des Sapins est voué à des travaux de réfection. Les travaux d'arpentage ont été effectués et la ville soumettra une ou plusieurs propositions. La première rencontre à ce sujet aura lieu le 6 juillet.

Garde-fou, chemin Joannès-Vaudray

Près du chemin de fer, sur le ruisseau Joannès, une proposition de pose de garde-fous à été présentée et les membres étaient en accord.

- **Boîte aux lettres:**

En voulant favoriser l'embellissement de notre secteur, Guy Bernier a proposé que les boîtes postales, près du chemin des Bouleaux, soient plus reculées. Cette proposition a été secondée par M. Gauthier. Des démarches auprès de Postes Canada débiteront sous peu.

7. Varia

a) Il a été question de la planche, mise durant l'été 2003, à la sortie du ponceau Joannès. Celle-ci endommageait les berges du lac et affectait les frayères des espèces présentes dans le lac. Les plaintes ont été acheminées au Ministère de l'Environnement.

b) M. Chouinard et M. Jourdain, travaillant au Ministère de l'Environnement, ont proposé de procéder à une étude sur la santé de nos lacs. Ils recueilleront des échantillons pour mesurer les traces de phosphore, de carbone organique et de chlorophylle. Ces tests nous informeront de la santé de nos lacs et nous aviseront de l'état de la transparence de l'eau de nos lacs. L'étude qui s'échelonnera sur 5 ans coûtera 950\$ aux membres de l'Association. Cette étude fut acceptée par la majorité des membres présents.

c) M. Thibeault a suggéré d'offrir symboliquement le titre de membre à vie à M. Maurice Huot. L'association est fière, de tenir dans ces rangs, une personnes dévouée comme vous!

8. Élections

La proposition des membres du conseil exécutif actuel a été refusée par Guy Bernier. Celui-ci quitte pour des raisons personnelles. La candidature des membres restant est proposée par M. Morissette et est secondée par Mme Thibeault. Le président des élections du conseil pour l'année 2004 a été M. Gélinas.

Luc Bellehumeur propose Louis Jourdain qui refuse;
Luc Lavoie propose Marcel Leroux qui refuse;
Claudio Lombardi propose Daniel Chouinard qui refuse;
Odette Thibeault propose Nicole Lemay qui refuse;
Maurice Huot propose Cédric Leroux qui accepte.

Après une courte délibération, il est convenu que le nouvel exécutif sera composé de :

Claudio Lombardi,	président
Alain Lizotte,	vice-président
Luc Bellehumeur,	directeur
Luc Lavoie,	directeur
Cédric Leroux,	directeur
Cindy Ménard,	secrétaire-trésorière

M. Gélinas propose l'acceptation du nouveau conseil et M. Thibeault accepte.

9. Prix de présence

Les prix de présence ont été distribués comme suit :

M. Morissette	Couteau Rapala
M. Cloutier	Matelas
M. Cloutier	Veste de flottaison
M. Lemay	Pompe à matelas
M. Chouinard	Glacière de grand format
M. Plante	Vitrail
M. Sévigny	Banc de bateau
Mme Dionne	Veste de flottaison
M. René	Glacière
M. Leroux	Support à vélo
Mme Mey	Veste de flottaison
M. Thibeault	Veste de flottaison
M. Bellehumeur	Glacière
M. Rousseau	Glacière

10. Levée de l'Assemblée

Levée de l'assemblée à 22h 25